



DÉPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE CAUMONT

**ARRETE N° 01-2023**

Arrêté permanent autorisant les interventions de la société Axione

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

**Considérant** la demande présentée par la société Axione, représentée par Mr FROVILLE Jean-Charles, responsable unité de production EURE, en tant que délégataire de service public mandaté par le département de l'EURE, pour la maintenance et l'exploitation du réseau de fibre optique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Les travaux sur le réseau fibre optique, pour son exploitation ou sa maintenance sont autorisés à titre permanent pour la société AXIONE EURE ou un de ses sous-traitants dont la liste est indiquée en article 2. Ces interventions peuvent prendre la forme de :

- Chantier mobile
- Ouverture de chambres télécom ou intervention sur poteau
- Interdiction de stationner aux abords des chantiers
- Empiètement faible sur chaussée (le cas échéant une demande d'arrêté spécifique devra être transmise dans le respect du délai légal en mairie)

La signalisation du chantier sera assurée par l'entreprise en charge des travaux et devra être mise en place en amont et en aval.

**ARTICLE 2** : Les sous-traitants de la société AXIONE EURE sont :

- |                  |                |                    |
|------------------|----------------|--------------------|
| - APTEOR         | - NGE INFRANET | - SOMECLIM         |
| - DUMOUCHEL ELEC | - SCOPELEC     | - TEAM RESEAUX     |
| - FO-2SC         | - SMT          | - TP – MG ENERGIES |

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation de cet arrêté à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours
- DDTM
- CCRS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A CAUMONT le 3 Janvier 2023

Le Maire

Sylvain BONENFANT

